

CR CM du 29 mars 2019

L'an **Deux mil dix-neuf**, le **Vingt-neuf Mars**, à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de **VILLAGES DU LAC DE PALADRU**, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Paladru sous la présidence de M. Denis CARRON, Maire.

Date de convocation : 22 Mars 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 18

Denis CARRON, Christiane COLLOMB, Daniel SEYVE, Christiane PEROT, Jérôme FOROT, Marie-Christine CLOR, René-Xavier FAIVRE-PIERRET, Janine GARIN, Jean-Paul BRET, Maryse TRAVERS, Christian CLOR, Denis GUILLAUD, Ernest ORTIZ, Chrystelle SANCHEZ-LAFAURIE, Philippe ACCORSO, Guilaine COUPAS, Lionel SEIGLE-VATTE, Emilie MERMET.

Nombre de conseillers représentés : 2

Laurence KAISSARIS (Pouvoir à Christiane PEROT), Elodie GUINET (Pouvoir à Jérôme FOROT).

Nombre de conseillers absents : 3

Christian MOINE, Camille GUIBERT, Amélie VERRIER.

Secrétaire de séance : Philippe ACCORSO.

- Budget : Validation des taux d'imposition. Taux maintenus dans l'ensemble pour le lissage entre les communes historiques. Fin du lissage en 2019.
- Budget primitif de la Commune : les budgets s'équilibrent à la somme de 2 354 779 € en fonctionnement et à 456 330 € en investissement. Validation du conseil.
- Budget annexe locations commerciales. Le budget primitif s'équilibre à la somme de 43 142.00 € en fonctionnement et à 28 486.00 € en investissement. Validation du conseil.
- CCAS : Le budget primitif s'équilibre à la somme de 7 000.00 € en fonctionnement. Validation du conseil.
- Aménagement sportif de la salle des Cèdres à Charavines.
 - Tapis pour escalade : 5 050.30 €, soit 1 730.75 € pour VILLAGES DU LAC DE PALADRU.
 - Panneaux basket : 5 158.99 €, soit 1 766.95 € pour VILLAGES DU LAC DE PALADRU.
 - Montant total pour la commune (Clé de répartition à 34.25%) : 3 497.70 €
- Subventions des associations sportives intercommunales :
Baisse de fréquentation des clubs. (- 194 adhérents/bénéficiaires autour du lac en 2018.)
 - Football
 - Tennis
 - Judo

Montant des versements pour les associations sportives par communes :

○ Biliou :	1 196 €
○ Charavines :	2 048 €
○ Montferrat :	986 €
○ Villages du Lac de Paladru :	2 084 €
○ Total :	6 314 €

- Subventions des associations culturelles intercommunales :
Montant des versements par communes :
 - Bilieu : 1 285 €
 - Charavines : 384 €
 - Montferrat : 336 €
 - Villages du Lac de Paladru : 720 €
 - Total : **2 725 €**

- Plage de Paladru :
 - Installation de 6 containers enterrés. Une demande de subvention au Fonds de concours de la CAPV qui finance le génie civil du fait de la suppression de la marche arrière des camions de collecte est faite pour 5850 € pour un montant de travaux de 11 700 €. HT.

- Avancement de grade des employés communaux :
 - Linda Adjoint administratif principal 2° classe.
 - Malory Adjoint technique principal 2° classe
 - Benjamin Adjoint technique principal 2° classe

- Convention tennis couverts :
 - Cette convention permettra de percevoir la moitié du versement de la ligue, soit 12 000 €. Répartition du solde après prise en compte de cette somme aux 4 communes du tour du lac.
 - Nota : Les frais d'électricité des tennis sont pris en charge par le club.

- Convention honoraires Pré-Garrot :
 - Bureau d'étude : estimation 450 000 €
 - Dégrevement des frais de démolition de la gendarmerie (-50 000 €)
 - Frais d'étude : 9.31% entre 35 560 € et 37 240 €.
 - Allimand paysage (18 000 €) et Alpes Etudes (17 000 €)
 - Avancement prévisionnel à 90% fin 2019.

- TPS :
 - Demande de dérogation pour accepter 2 enfants d'une personne. Accès à la garderie les jeudis et vendredis durant 3 mois. Risque de créer un précédent.
 - Acceptation à titre dérogatoire du conseil. (3 abstentions)

- ADAP : (Agenda Accessibilité Programmée des bâtiments)
 - 7 bâtiments sur Paladru (les 2 Cimetières, maison de la pêche, Bibliothèque, Ecole et église de St Pierre, Salle des Tourelles.
 - 1 bâtiment sur Le Pin (Rampe amovible Bistrot du Pin)
 - Obligation de réaliser ces travaux sous 6 ans.
 - Subvention du département.

- Aménagement allée de la soie :
 - Rajout d'un éclairage
 - Classement « voie communale » pour solder le dossier.
 - Eclairage, Ramassage des poubelles et déneigement à la charge de la commune.
 - Proposition de regrouper avec le dossier des Charmilles pour limiter les frais d'actes notariés.
 - Prévoir enquête publique.

- DIA :
 - Vente d'une maison à Combe-Chatte M. ARNAUD, montant : 239 000 €.

- Compte rendu des commissions :
 - Scolaire : Effectifs septembre 2019:
 - Paladru : 106 enfants
 - Le Pin : 145 enfants
 - Pas de fermeture de classe sur les deux écoles.
 - Quelques tensions avec les parents à l'école de Paladru :
 - Mise en place d'aide aux devoirs.
 - Ménage renforcé dans les classes.
 - Maintien d'un seul service à la cantine (Validation DDEN).
 - Formation prévue pour 4 employées de la garderie / cantine :
 - Gestion des conflits
 - Demande d'équipement d'un vidéo projecteur

- Questions diverses :
 - Lancer les appels d'offres des repas cantines.
 - Lecture d'une lettre d'une ancienne institutrice de Paladru suite à la fermeture de la boulangerie du village. Proposition de Denis CARRON de palier à cette absence en mettant en place une distribution bénévole par les élus. Le matin de 7h30 à 11h30. (A valider) ou proposition d'élargir une tournée existante d'un commerçant ambulant (Les Abrets en Dauphiné ou Montferrat). Faire un courrier de protestation à la CCI par rapport à la liquidation trop soudaine humainement avec l'ancien boulanger.
 - Vente aux enchères du bar de Paladru. Reprise par deux jeunes.

Fin de réunion à 23h00.